



INSCRIPTIONS

Année scolaire 2011-2012

AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'inscription d'un enfant au restaurant scolaire doit être faite et renouvelée avant chaque rentrée scolaire. **Le dossier d'inscription est obligatoire.** Un enfant n'ayant pas validé son dossier d'inscription ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire.

Certains restaurants scolaires ont des capacités d'accueil limitées.

Conformément à son règlement intérieur de la restauration scolaire voté en conseil municipal, des règles d'attribution sont donc respectées par la direction de l'Éducation. Les demandes d'inscription des enfants dont les deux parents ou le parent isolé ont une activité professionnelle seront traitées en priorité.

1. Retrait du dossier d'inscription

- auprès du directeur de l'école que fréquentera votre enfant durant l'année scolaire 2011-2012
- sur le site internet de la ville (www.villeurbanne.fr/ecole)
- au service Éducation, rez-de-chaussée de la mairie annexe, 52 rue Racine

2. Dépôt ou envoi du dossier complété, signé et accompagné de toutes les photocopies des pièces demandées avant le **vendredi 1^{er} juillet 2011**

■ Pour envoi :

Hôtel de Ville
Service Éducation
BP 81319
52, rue Racine
69609 Villeurbanne cedex

■ Pour dépôt du dossier :

rez-de-chaussée de la mairie annexe,
52 rue Racine,
lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
jeudi
de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Boîte aux lettres « éducation » située dans le hall d'entrée de l'immeuble de la mairie annexe au rez-de-chaussée du 52 rue Racine

Attention :

les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte.
Les familles doivent être à jour de leurs règlements.
Les dossiers seront traités durant l'été.

Pour tout renseignement complémentaire :
téléphoner au service Éducation au 0478036784.